Image not found or type unknown

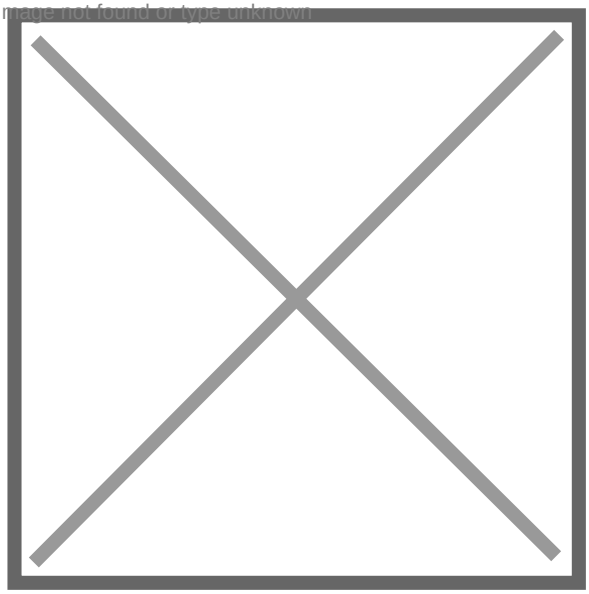

Reclamation créances de plus de 10 ans

Par **gwadalove**, le **25/05/2013** à **23:50**

bonjour,

j'ai ouvert un crédit a la consommation en 1999, mis en banque de France en 2001 et depuis cette date jusqu'au début mai je n'ai eu aucune nouvelles ni aucunes lettres de relance de leur part depuis 2001 ni aucunes lettres me disant qu'il y eu un jugement a titre executoire et à ce jour, ils m'ont comme mis au bout de plus 15 ans auprés d'un huissier de justice sans même me laisser quelque jours pour me retourner. Que doit je faire ? ont t-ils le droit de me reclamer cette dette au bout de 15 ans ? puis je faire annuler la requête de l'huissier sachant que je n'ai eu aucune lettre comme quoi il y a un jugement executoire et sinon doit t-on le recevoir ?
en attente d'une reponse de votre part cordialement

Melle **xxxxxxxxx**

Par **Marion3**, le **26/05/2013** à **15:54**

Bonjour,

Cet huissier exerce t'il dans la même ville que vous ?

Par **JUDGE**, le **26/05/2013** à **22:36**

Bonjour,
Je suis presque sorti d'une histoire similaire avec beaucoup de ténacité.
Pourriez vous nous donner plus de renseignements (Nom et adresse de l'huissier. Date du titre exécutoire. Nom du créancier. etc...)

Par **Marion3**, le **27/05/2013** à **16:59**

Bonjour,

gwandalove a expliqué qu'il n'y avait jamais eu de jugement donc pas de titre exécutoire.
Je pensé simplement que le créancier a vendu la dette à une société de recouvrement.

Il y a de fortes chances que se soit un huissier de ladite société et aui n'a donc aucun pouvoir.
C'est pourquoi j'ai demandé si l'huissier se trouvait dans la même ville que gwadalove.

Cdt

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés